



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
des écoles élémentaires publiques et privées sous
contrat

s/c de madame l'inspectrice d'académie, directrice
académique des services de l'éducation nationale
et messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs
académiques des services de l'éducation nationale

Besançon, le 18 octobre 2019

Rectorat

**Objet : Prix Annie et Charles Corrin pour l'enseignement de l'histoire de la Shoah -
année scolaire 2019 – 2020**

Dossier suivi par
Christèle Lenglet Mélot
IEN EG
Référente « mémoire et
citoyenneté »

Téléphone
03 81 65 74 51
06 12 58 11 52

Mél.
[christele.lenglet-
melot@ac-besancon.fr](mailto:christele.lenglet-melot@ac-besancon.fr)

10, rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

Le Fonds Annie et Charles Corrin décerne un prix pour l'enseignement de l'histoire de la Shoah.

Parrainé par le ministère de l'éducation nationale, ce prix de 2 000 euros récompense un travail pédagogique visant à développer, innover, enrichir l'étude et l'enseignement de la Shoah. Élaboré dans le cadre de la classe, ce travail veille ainsi à « préserver la mémoire de la Shoah, sa spécificité et son universalité », et contribue « à faire comprendre pourquoi et comment Auschwitz doit être le lieu d'une mémoire active, afin d'inciter les nouvelles générations à une réflexion politique et morale sur le passé, et plus encore, sur le présent et l'avenir ».

Toutes les classes, du primaire au secondaire, peuvent concourir. **Les travaux**, présentés par le ou les professeurs encadrant le projet, **peuvent avoir été réalisés l'année de la candidature ou les années précédentes**, sans limite de temps.

La date limite d'inscription, sur le site, www.prixcorrin-fsju.org¹, est fixée au **mercredi 13 novembre 2019**. Le jury se réunit au mois de décembre 2019. La cérémonie de remise du prix aura lieu en janvier 2020 dans un lieu culturel prestigieux en présence de personnalités du monde politique, éducatif, associatif et culturel.

La référente « mémoire et citoyenneté »

Christèle Lenglet Mélot

1. Adresse du site sur lequel se trouvent toutes les précisions relatives à ce prix ainsi que le règlement du concours.